

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL EN DATE DU  
PORTANT INSCRIPTION AU TITRE DES MONUMENTS HISTORIQUES  
DE L'ÉGLISE SAINT-PIERRE, À ORMOY (EURE-ET-LOIR)

La Préfète de la Région Centre-Val de Loire  
Chevalier dans l'ordre de la légion d'Honneur

**VU** le livre VI, titres I et II du code du patrimoine,

**VU** l'article 24 du décret n°2017-456 du 29 mars 2017 relatif au patrimoine mondial, aux monuments historiques et aux sites patrimoniaux remarquables,

**VU** le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les départements et les régions,

**VU** les autres pièces produites et jointes au dossier,

**CONSIDÉRANT** que l'église Saint-Pierre, à ORMOY (Eure-et-Loir) présente un intérêt d'art et d'histoire suffisant pour en rendre désirable la préservation en raison de la qualité architecturale de l'édifice construit au début du XVI<sup>e</sup> siècle, de la conservation des aménagements liturgiques d'Ancien Régime et son mobilier complet en faisant un véritable conservatoire du patrimoine religieux et de ses pratiques,

**SUR** la proposition de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture entendue en sa séance du 29 juin 2021

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1<sup>ER</sup>** : Est inscrite, en totalité, l'église Saint-Pierre, à ORMOY (Eure-et-Loir), parcelle numéro 423 figurant au cadastre section A de la commune d'ORMOY (Eure-et-Loir) d'une contenance de 351 m<sup>2</sup> et appartenant depuis une date antérieure à 1956 à la commune d'ORMOY (Eure-et-Loir) dont l'identifiant SIREN est le 216004739.

**ARTICLE 2** : Le présent arrêté, dont une copie sera adressée sans délai à Madame la ministre de la culture, sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

**ARTICLE 3** : Le présent arrêté sera notifié au maire de la commune concernée, et, le cas échéant, à l'autorité compétente en matière de plan local d'urbanisme.

**ARTICLE 4** : La préfète de la région Centre-Val de Loire est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au fichier immobilier de la situation de l'immeuble inscrit et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Orléans, le 11 octobre 2021

Régine ENGSTRÖM

Préfète de la région Centre-Val de Loire

Préfète du Loiret



Dans un délai de deux mois à compter de la date de la notification ou de la publication du présent arrêté au recueil des actes administratifs de la préfecture, les recours suivants peuvent être introduits conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et suivants du code de justice administrative :

- un **recours gracieux**, adressé à : **M. le Préfet de la région Centre-Val de Loire**  
Secrétariat général pour les affaires régionales  
181, rue de Bourgogne 45042 ORLEANS CEDEX ;
- un **recours hiérarchique**, adressé : **au(x) ministre(s) concerné(s)** ;
- un **recours contentieux**, en saisissant le **tribunal administratif**  
28, rue de la Bretonnerie  
45057 ORLEANS CEDEX 1.

**Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application informatique Télérecours accessible par le site Internet : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)**

Dans les deux premiers cas, le silence de l'administration vaut rejet implicite au terme d'un délai de deux mois.

Après un recours gracieux ou hiérarchique, le délai du recours contentieux ne court qu'à compter du rejet explicite ou implicite de l'un de ces recours.

Département :  
EURE ET LOIR

Commune :  
ORMOY

Section : A  
Feuille : 000 A 01

Échelle d'origine : 1/1250  
Échelle d'édition : 1/1250

Date d'édition : 16/12/2020  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC48  
©2017 Ministère de l'Action et des  
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

*Inscription en arblite,  
de l'église Saint-Pierre,  
à Ormoy (29) -*

La Préfète de la Région Centre-Val de Loire  
Préfète du Loiret

*Régine Engström*

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
SDIF EURE ET LOIR  
5 Place de la République 28019  
28019 CHARTRES cedex  
tél. 0237187083 -fax  
sdif.eure-et-loir@dgif.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

